

6 juin 2010 06h00 | Par **JEAN-MICHEL DESPLOS**

Prothèses mammaires : plus de 500 plaintes

En France, 30 000 patientes auraient bénéficié de la mise en place d'une prothèse PIP qui s'avère défectueuse. L'association d'aide aux victimes se mobilise.



Me Courtois tenant l'une des prothèses non conformes. PHOTO J.-M. D.

La mobilisation sera forte, jeudi prochain, sur les marches du palais de justice de Marseille (1). L'avocat bordelais Me Philippe Courtois devrait être accompagné de nombreuses plaignantes parmi les 514 d'ores et déjà recensées et qui entendent demander réparation après s'être fait poser une prothèse mammaire de la société Poly Implants Prothèses (PIP) non conforme à la réglementation en vigueur.

Au cours de ces derniers mois, les incidents de rupture prématurée de l'enveloppe de l'implant se sont multipliés. Les patientes concernées ont ressenti des brûlures, des démangeaisons et certaines ont vu apparaître des rougeurs et même constaté une modification de la forme des seins.

Choix esthétique ou cancer

Fin mars 2010, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a effectué une inspection des locaux de la société PIP à La Seyne-sur-Mer (Var). Le contrôle a conclu à l'utilisation d'implants mammaires préremplis d'un gel de silicone différent de celui qui avait été déclaré lors des dossiers de conception et de fabrication du produit. Il y aurait donc eu une fraude à grande échelle. L'Afssaps, après avoir découvert ce produit non homologué, a immédiatement pris la décision de suspendre sa commercialisation et recommandé aux femmes implantées avec ces prothèses de consulter leur chirurgien afin qu'il les examine (2).

« Nous ne comprenons pas la lenteur de l'Afssaps, qui a réagi maintenant alors que depuis le début de l'année 2009 de nombreux chirurgiens plasticiens avaient remarqué des anomalies sur les prothèses PIP, quelques mois seulement après leur pose alors qu'ils ont, en théorie, une durée de vie de 10 ans », fulmine le docteur Michel Courtois, président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels (Aavac). « En France, on estime à 500 000 le nombre de personnes porteuses de prothèses mammaires tous fabricants confondus », poursuit Michel Courtois, contacté il y a trois semaines par Alexandra Blachère, une patiente qui souhaitait créer une association de défense de toutes les personnes porteuses de ce type de prothèse. « Nous lui avons proposé notre logistique car nous pouvons raisonnablement penser qu'il existe 30 000 victimes en France et entre 270 à 300 000 dans le reste du monde », précise le médecin. Ces victimes ont eu recours à une opération de ce type soit par choix personnel et purement esthétique (modification du volume des seins), soit dans le cadre de la reconstruction de la poitrine après une intervention chirurgicale lors de la détection d'un cancer.

Problème de santé publique

« Nous sommes face à un problème de santé publique sans précédent concernant du matériel implantable sur l'être humain », tempête encore le docteur Courtois.

En saisissant le procureur de la République de Marseille, Me Philippe Courtois souhaite que justice soit rendue pour toutes ces patientes qui vont devoir subir pour la plupart un remplacement prématuré de leur prothèse. « Nous exigeons que le préjudice esthétique et les souffrances endurées soient indemnisés », dit le conseil. « Il existe dans ce cas d'espèce un préjudice d'angoisse car chaque personne porteuse d'une prothèse PIP vit chaque instant dans la crainte d'une rupture. Notre action se situe au pénal mais des négociations ont d'ores et déjà été entreprises avec la compagnie d'assurances du laboratoire incriminé afin de mettre en place les bases d'une indemnisation rapide. En revanche, on ne peut rien reprocher aux chirurgiens, qui ignoraient tout de la mauvaise qualité de ce produit. » À ce jour, seul l'avis d'un chirurgien doit être pris en compte pour envisager une nouvelle intervention visant à remplacer la prothèse existante.

(1) Juridiction compétente pour le Sud

(2) Renseignement : l'Afssaps a mis en place un numéro vert : 0 800 636 636.